

## Responsabilité civile et pénale du Président de la République

La parole est à M. Claude Leteurre, pour le groupe Nouveau Centre.

**M. Claude Leteurre.** Monsieur le président, chers collègues, en proposant de modifier le dispositif constitutionnel existant en matière de responsabilité pénale et civile du Président de la République, nos collègues du groupe GDR ont ouvert le débat sur des questions qui touchent aux fondements mêmes de notre démocratie.

La révision constitutionnelle de 2007, étape importante de la précédente législature, aura permis de mettre un terme au flou juridique et constitutionnel qui entourait le statut du chef de l'État. Objet de positions divergentes du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation, la question du régime pénal applicable aux infractions commises par le Président de la République méritait en effet d'être clarifiée.

En l'état actuel du droit, le Président de la République est irresponsable civilement et pénalement pour des faits liés à sa fonction. Mais une procédure de destitution permet de mettre en cause sa responsabilité politique en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. Enfin, et c'est cette disposition que la présente proposition de loi nous propose de modifier, l'inviolabilité du Président de la République le protège, pendant la durée de son mandat, des poursuites judiciaires, de tout acte d'enquête et de toute mesure privative ou restrictive de liberté.

Cette proposition de loi propose de mettre un terme au principe de l'inviolabilité temporaire du Président de la République pour les actes détachables de sa fonction. Ainsi, le chef de l'État serait susceptible d'être poursuivi pendant la durée de son mandat devant les juridictions civiles et pénales de droit commun pour des actes antérieurs ou extérieurs à sa fonction et détachables de celle-ci.

Or, loin de permettre l'impunité du Président de la République, son inviolabilité temporaire repose sur deux principes fondamentaux que sont la séparation des pouvoirs et la continuité de l'État. Clé de voûte de nos institutions, le Président de la République représente la nation et doit, à ce titre, bénéficier des immunités qui s'attachent à cette qualité. Ces immunités ont pour fonction de permettre au chef de l'État d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Aucun État, dans les grandes démocraties, ne fait exception au principe de protection de la fonction présidentielle.

En conséquence, bien qu'elle ne mette pas en cause l'irresponsabilité du Président de la République à raison des actes accomplis dans le cadre de son mandat, cette proposition de loi modifierait considérablement notre système et risquerait, à terme, de déstabiliser ce qui constitue le fondement même de notre démocratie.

Pour autant, notre constitution ne fait pas du chef de l'État un citoyen intouchable car les actes détachables de sa fonction ou commis antérieurement à son mandat peuvent être poursuivis une fois celui-ci achevé.

Est-il nécessaire, mes chers collègues, de rappeler que c'est bien le Président de la République actuel qui, conformément à son engagement sur la transparence du budget de l'État, a décidé de soumettre les comptes de la Présidence au contrôle de la Cour des comptes ?

Enfin, une autre mesure phare de cette proposition de loi consisterait à faire de chaque ministre un justiciable ordinaire en supprimant la Cour de justice de la République. Or en confiant ce contentieux à une juridiction spécifique, le constituant a souhaité éviter que des recours infondés ne viennent paralyser l'action du Gouvernement.

Comment peut-on imaginer un Président de la République en exercice devant une juridiction pénale ou civile ?

Ainsi, parce que les dispositions de cette proposition de loi risqueraient de déstabiliser un système qui, à ce jour, garantit l'équilibre et le bon fonctionnement de nos institutions, le groupe Nouveau Centre ne votera pas ce texte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)*

### **Position abolitionniste de la France en matière de prostitution (suite)**

**M. le président.** La parole est à M. Claude Leteurre, pour le groupe Nouveau Centre.

**M. Claude Leteurre.** Le groupe Nouveau Centre, comme l'a fort bien expliqué Raymond Durand, votera bien évidemment cette proposition de résolution.

Je n'ajouterai pas beaucoup d'observations, mais j'en profiterai pour remercier Mme la ministre pour son combat opiniâtre et persévérant. *(Applaudissements sur les bancs des groupes NC et UMP.)*

**M. Guy Geoffroy.** Très bien !

**M. Claude Leteurre.** Elle a voulu ce vote. Je tiens également à associer à ces remerciements Danièle Bousquet, Guy Geoffroy et tous les membres de la mission.

**M. Patrick Lemasle.** C'est en effet le travail d'une mission !

**M. Claude Leteurre.** En effet, et nous devons le dire, car cela a représenté beaucoup de temps et de volonté. Comme toujours dans le combat politique, il faut faire preuve de persévérance.

Les principes, dont celui de la non-patrimonialité, doivent bien sûr être rappelés. Nous avons, là, globalement fait œuvre utile. La suite à donner est essentielle. Mon collègue Lecoq le rappelait tout à l'heure : nous devons maintenant passer aux travaux pratiques. Je sais, madame la ministre, que telle est votre intention. L'étape suivante doit être la transposition de cette disposition dans le code pénal. Peut-être convient-il parfois de taper là où ça pose problème parfois, en responsabilisant le client.

**M. Guy Geoffroy.** Très bien !

**M. Claude Leteurre.** Dans l'immédiat, nous voterons cette proposition de résolution avec beaucoup de foi. *(Applaudissements sur tous les bancs.)*

### **Vote sur l'article unique**

**M. le président.** Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

*(L'article unique de la proposition de résolution est adopté.)*

*(Applaudissements sur tous les bancs.)*

### **Rénovation du réseau express régional d'Île-de-France**

**M. le président.** La parole est à M. Claude Leteurre.

**M. Claude Leteurre.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est un provincial qui, au nom du groupe Nouveau Centre, va s'exprimer sur un problème francilien...

**M. Yanick Paternotte, rapporteur.** Très bien ! Le RER va jusque dans l'Oise, ne l'oublions pas !

**M. Claude Leteurre.** ...et soutenir la proposition de résolution. Tout ce qui concerne la capitale nous intéresse, et c'est logique parce qu'il nous arrive de prendre le métro et le RER, et de voir dans quelles conditions ils fonctionnent. Ainsi, nous connaissons parfaitement la ligne 13,...

**M. Henri Plagnol.** Excellent !

**M. Claude Leteurre.** ...et le réseau express régional. Certains d'entre nous ont de la famille en Île-de-France et savent quelle galère insupportable elle vit. Je suis surpris, madame Lepetit, de votre position. Moi qui fréquente régulièrement une ligne SNCF classée dans les douze plus mauvaises lignes nationales, j'eusse aimé qu'une telle commission puisse exister.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Que ne le fîtes-vous ! Déposez un amendement ! Un problème, une commission !

**Mme Annick Lepetit.** C'est un peu facile !

**M. Claude Leteurre.** Lorsqu'on aborde un problème, rien n'est simple. Il faut en voir toutes les dimensions.

**Mme Annick Lepetit.** Des problèmes, il y en a partout, pas seulement en Île-de-France !

**M. Claude Leteurre.** Il nous est proposé de créer une commission d'enquête sur la rénovation de la ligne A du RER, avec pour ambition d'analyser et d'apporter des réponses à une source de souffrance pour 11 millions de Franciliens. Je fais miens, ici, les mots du président de la commission du débat public qui a dressé ce constat de souffrance.

**M. Yanick Paternotte, rapporteur.** Eh oui !

**Mme Annick Lepetit.** Vous n'y êtes pas pour rien !

**M. Claude Leteurre.** Rappelons que, tous les jours, 3 millions de voyageurs prennent le RER. L'étalement urbain qui prévaut depuis les années 1960, l'explosion continue des prix de l'immobilier, l'évolution démographique ont conduit les Franciliens à devoir accomplir des trajets quotidiens domicile-travail toujours plus longs et pénibles.

**Mme Annick Lepetit.** Eh oui ! Et on continue !

**M. Claude Leteurre.** Si la loi sur le service minimum a été un soulagement pour nombre d'usagers quotidiens des lignes de RER, les incidents, les grèves ou encore les retards et avaries en tout genre restent une source d'anxiété pour les voyageurs et de perturbations tant au niveau de leur vie de famille que de leur vie professionnelle.

Grâce à l'examen en commission du développement durable, cette commission a été élargie à l'ensemble des lignes de RER. C'est une bonne chose, car les lignes D et B souffrent aussi beaucoup.

**M. Yanick Paternotte, rapporteur.** Surtout la D.

**M. Claude Leteurre.** Mme Fraysse le disait tout à l'heure et mon collègue Jean-Christophe Lagarde ne me contredira pas, lui qui reçoit quotidiennement des plaintes à ce sujet de la part de ses administrés.

Historiquement, le dense réseau francilien de transports collectifs a été créé pour porter la croissance de l'activité économique de la région. Toutefois, la congestion actuelle du réseau pousse à remettre en question l'effet d'entraînement que le RER est supposé permettre. La prise de conscience de la nécessité de procéder à des investissements a permis la mise en œuvre de projets de rénovation et de développement.

Les projets de développement sont liés au Grand Paris, bien sûr. Je voudrais, quant à moi, saluer le travail accompli par Christian Blanc, même s'il a pu adopter une manière brutale.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Pourquoi n'est-il pas là ?

**Mme Annick Lepetit.** Vous êtes complètement contradictoire. Christian Blanc n'a rien à voir avec le réseau existant !

**M. Claude Leteurre.** Christian Blanc a travaillé sur le Grand Paris, et sa ténacité et sa persévérance ont fait évoluer les choses et ont permis d'avoir une vision d'ensemble.

**M. Yanick Paternotte, rapporteur.** Tout à fait !

**M. Claude Leteurre.** Il faut également saluer le travail d'André Santini et, actuellement, de Maurice Leroy.

Les projets de rénovation seront analysés par la commission que nous allons créer. Ils concernent notamment le plan de remplacement des rames de la ligne A du RER : le nouveau matériel permettra d'augmenter significativement les capacités des anciens trains et d'embarquer jusqu'à 2 600 personnes contre 1 700 actuellement. Ce plan est évalué à un total de près de 2 milliards d'euros. Les députés du Nouveau Centre souscrivent à la volonté d'évaluation du projet proposé. S'agissant d'un projet d'intérêt général, il est légitime que la représentation nationale puisse s'en saisir, comme il est légitime et logique de prendre en compte tous les éléments organisationnels.

Appréciant que la commission ne s'intéressera pas seulement à la ligne A mais à l'ensemble du réseau express régional, les députés centristes apporteront leur soutien à la proposition de résolution, remerciant tout particulièrement Pierre Morange de son initiative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

**M. Yanick Paternotte, rapporteur.** Excellent !